



COASTAL

Collaborative Land-Sea
Integration Platform

Adapting current policies to support land-sea synergies

To implement governance responses that effectively support land-sea synergies, actors must acknowledge that ‘interdependency’ is at stake, and develop their governing practices and policy tools accordingly. The policy context matters. While a process of decentralization has marked “terrestrial” environmental governance, including water governance, the French state still holds key decisional powers over maritime issues. As stated in the Business roadmap (BRM), stakeholders seek to develop “territorial approaches” premised upon a sharing of the problem. The territory is critical for developing pertinent land-sea interdependency pathways, even when talking about the implementation of EU policies. Current initiatives have been either implemented to create new spaces for public action over land-sea synergies and tensions, or identified by actors as potentially useful in governing these interdependencies. Policy recommendations include:

- i. expanding the make-up of governance bodies to include coastal stakeholders;
- ii. providing financial and staff resources to ensure equality of rural-coastal participation;
- iii. defining a new and applicable paradigm for water resources as a land-sea continuum;
- iv. improving awareness of cross-cutting issues in the implementation of land-use planning policies;
- v. encouraging regional oversight for the promotion of quality “territorial” products and to ensure an equal representation of land-sea producers’ interests.

Adapter les politiques actuelles pour soutenir les synergies terre-mer

Pour mettre en œuvre une gouvernance qui soutient efficacement les synergies terre-mer, les acteurs doivent reconnaître que « l'interdépendance » est en jeu et développer leurs pratiques de gouvernance et outils politiques en conséquence. Le contexte politique est important. Alors qu'un processus de décentralisation a marqué la gouvernance environnementale « terrestre », y compris la gouvernance de l'eau, l'État français détient toujours des pouvoirs décisionnels clés sur les questions maritimes. Comme indiqué dans la feuille de route opérationnelle, les parties prenantes cherchent à développer des « approches territoriales » fondées sur une mise en commun des problèmes. Une telle approche est essentielle pour développer des voies d'interdépendance terre-mer pertinentes, même lorsqu'on parle de la mise en œuvre des politiques de l'UE. Actuellement, des initiatives ont été soit mises en œuvre pour créer de nouveaux espaces d'action publique sur les synergies et les tensions terre-mer, soit identifiées par les acteurs comme potentiellement utiles pour gouverner ces interdépendances. Les recommandations politiques comprennent:



Practice Abstract 82

- i. élargir la composition des organes de gouvernance pour y inclure les parties prenantes côtières ;
- ii. fournir des ressources financières et humaines pour garantir l'égalité de participation entre les zones rurales et les zones côtières ;
- iii. définir un nouveau paradigme applicable aux ressources en eau en tant que continuum terre-mer ;
- iv. améliorer la sensibilisation aux questions transversales dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire ;
- v. encourager la surveillance régionale pour la promotion de produits "territoriaux" de qualité et assurer une représentation égale des intérêts des producteurs terre-mer.

